Avertissements agricoles - édition de la Station Alsace et Lorraine - n° 12 - 5 mai 1982



## / CEREALES /

### BLES D'HIVER

Stade : 5 à 7 (redressement - 2ème noeud : stade favorable à une éventuelle intervention fongicide)

Deux cas sont à prendre en considération :

- Semis précoces conduits de façon intensive (forte fumure azotée, peuplement important , précédent céréales ou betteraves).

Pour ces cultures qui constituent moins de 20 % des surfaces, une intervention fongicide s'impose si 20 à 25 % des talles sont atteintes par le Piétin-verse. Pour les parcelles où l'on est assuré d'un rendement élevé, un traitement pourra se justifier dès que 15 % des talles sont atteintes. Le champignon est localement noté au niveau de la 4ème gaine en Alsace et de la 3ème gaine en Lorraine.

Pour déterminer le seuil, arracher une touffe de blé dans 10 endroits différents du champ et observer sur les gaines de la base, la présence de taches ocellées.

Le produit utilisé devra être efficace à la fois contre les maladies du pied et les maladies du feuillage (septoriose : signalée par la plupart de nos observateurs, rouille brune : signalée sur variétés Fidel, Lutin et Talent dans le Haut-Rhin, et sur variété Hardi dans le secteur d'ERSTEIN dans le Bas-Rhin ) .. Pour le choix du produit, se reporter au tableau diffusé dans le bulletin n° 8 du 7 avril.

- Semis plus tardifs : compte tenu du faible développement des maladies du pied et du feuillage, on peut dans la plupart des situations, faire impasse du 1er traitement.

### ORGES D'HIVER - ESCOURGEONS

Stade : 6 à 8 (1er noeud - gonflement)

Une intervention fongicide peut être envisagée au stade gonflement dans les situations suivantes :

- rhynchosporiose : présente sur les 3 dernières feuilles (dans 55 % de parcelles en Alsace et 60 % en Lorraine),

- développement de rouille brune : dans 80 % des cas en Alsace, alors que cette maladie est absente en Lorraine),

- forte attaque d'oïdium : rare dans notre région.

Le stade application régulateur de croissance (éthéphon) est atteint sur les cultures . Traiter par temps poussant.

Jaunissement sur semis précoce : l'analyse des échantillons d'orge porteurs de symptômes de jaunissement et rougissement du feuillage a permis de mettre en évidence la jaunisse nanisante. Cette maladie est provoquée par un virus transmis aux jeunes céréales par les pucerons. Elle se manifeste par un jaunissement débutant à l'extrémité des feuilles et par un nanisme plus ou moins accusé des plantes. La répartition irrégulière des plantes naines donne souvent à la parcelle un aspect moutonné.

Aucune intervention ne peut actuellement remédier à cet état de choses. Le retournement des parcelles gravement infestées est seul à envisager.

### RAVAGEURS

- Tordeuse des céréales (Cnéphasia pumicana):

Les premières feuilles pincées, stade optimal pour une éventuelle intervention, ont été observées dans le secteur de DINGSHEIM (67). Cependant, compte tenu du faible niveau des infestations, tout traitement insecticide généralisé est à proscrire.

..P./..

Seules les parcelles situées en bordure des bois ou des haies peuvent être traitées sur une ou deux largeurs de rampe, lorsque le seuil d'intervention est atteint.

Ce seuil,que l'on détermine en observant par transparence,à l'intérieur des mines des feuilles,la présence de larves oranges, est le suivant :

. céréales d'hiver : 1,5 larve mineuse/20 talles,
. orge de printemps : 1 larve mineuse/ 20 talles.

On choisira un produit contenant du malathion(1 000 g ma/ha) en mélange avec 2 litres d'huile minérale. En présence de mauvaises herbes en fleurs, employer une spécialité non dangereuse pour les abeilles.

- Agromyza : la présence de jeunes larves de ces diptères est observée sur les feuilles de la base dans bon nombre de parcelles de blé et d'orge d'hiver. Aucune intervention ne se justifie.

## / COLZA /

INSECTES

La floraison étant bien avancée, touttraitement à l'égard des méligèthes ne se justifie plus.

Pour l'instant, les captures de charançons des siliques dans les cuvettes jaunes étant faibles sur l'ensemble du réseau de piégeage, un traitement ne s'impose pas. Nous rappelons que le seuil d'intervention est de 1 charançon par hampe florale. Faire les comptages sur 5 groupes de 10 plantes consécutives.

En cas de traitement, n'utiliser que des insecticides non toxiques pour les abeilles.